

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 janvier 2016

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BEROCHE, Mme Amélie GOLKA, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc CLERMONT, Mme Juliette ESPINOS, Mme Patricia GISLE (suppléante de M. Patrice PANNETIER), Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL (sauf délibérations n°2016-01-15 à 16), M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Bruno DREVON, M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIET, Mme Corinne BEBIN, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS (sauf délibération n°2016-01-11), M. François-Xavier BELLAMY (sauf délibérations n°2016-01-05 à 16), M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS et Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

M. Bernard DEBAIN a donné pouvoir à Mme Sonia BRAU,
Mme Frédérique KIBLER a donné pouvoir à M. Gilles CURTI,
M. Pierre SOUDRY a donné pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE,
Mme Géraldine LARDENNOIS a donné pouvoir à M. Marc TOURELLE,
Mme Magali LAMIR a donné pouvoir à M. Pascal THEVENOT,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,
Mme Pascale CHARTON,
M. Laurent DELAPORTE,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN.

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 4 janvier 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 13 janvier 2016

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

Titre : Mission locale intercommunale de Versailles et Conseils d'administration des collèges publics de la commune de Vélizy-Villacoublay.

Désignation de représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

- **M. le Président, François de MAZIERES, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et L.2121-21 ;

Vu le Code du travail et notamment l'article L.5314-1 ;

Vu le Code de l'éducation, et notamment les articles L.421-2, R.421-14 à R.421-16 et R.421-33 ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du Conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) ;

Vu l'arrêté préfectoral des Yvelines n°2015299-0001 du 26 octobre 2015 portant extension du périmètre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à la commune de Vélizy-Villacoublay ;

Vu la délibération n°2006-06-16 du Conseil communautaire du 27 juin 2006 relative à l'adhésion de la communauté de communes Versailles Grand Parc à la Mission locale intercommunale de Versailles ;

Vu la précédente délibération n°2014-04-10 du Conseil communautaire du 10 avril 2014 relative à la désignation des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein des Missions locales intercommunales de Saint Quentin-en-Yvelines et ses environs, de Massy et de Versailles ;

Vu la délibération n°2015-02-05 du Conseil communautaire du 10 février 2015 relative à la désignation de représentants communautaires au sein des Conseils d'administration des collèges et lycées publics du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu les statuts de la Mission locale intercommunale de Versailles modifiés le 6 avril 2006 et son règlement intérieur modifié le 2 avril 2009 ;

- La présente délibération a pour objet de désigner des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) au sein d'organismes extérieurs assurant des missions de service public à destination des jeunes :

- le Conseil d'administration de la mission locale intercommunale de Versailles et,
- les Conseils d'administration des collèges situés sur le territoire de la commune de Vélizy-Villacoublay.

Concernant la désignation d'un membre supplémentaire au sein du premier collège de la mission locale intercommunale de Versailles :

Les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes se sont développées à partir de 1982. Présentes sur l'ensemble du territoire, elles exercent une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

Le fonctionnement des missions locales repose principalement sur des subventions de l'Etat et des collectivités territoriales (régions, départements, établissement public de coopération intercommunale) et sur des apports en nature (locaux, personnels et matériels).

La CAVGP adhère à 3 missions locales intercommunales, dont la mission intercommunale de Versailles. Celle-ci, située au 7 rue Jean Mermoz, a le statut d'association loi 1901. Elle est composée de collectivités territoriales, de services de l'Etat, de partenaires économiques et sociaux, d'associations et de personnes qualifiées qui adhèrent au projet des missions locales tel qu'il est défini par la charte des missions locales du 12 décembre 1990.

La mission locale est administrée par un conseil d'administration composé de membres désignés par chacun des quatre collèges :

- le 1^{er} collège est composé des élus des collectivités territoriales membres. Chaque EPCI adhérent a son président comme représentant de droit (ou celui qu'il désigne comme son représentant) et un représentant supplémentaire au-delà de 15 000 habitants et ce, par tranche de 15 000 habitants ;

- le 2nd collège est composé de représentants des services de l'Etat et organismes nationaux ;
- le 3^{ème} collège est composé des partenaires économiques et sociaux ;
- enfin, le 4^{ème} collège est composé des associations et organismes de formation.

Du fait de cette extension, il convient, conformément aux statuts de la mission locale intercommunale de Versailles, de désigner un nouveau représentant de la CAVGP au sein du 1^{er} collège.

Les candidats souhaitant représenter la CAVGP dans le 1^{er} collège de la mission locale intercommunale de Versailles sont appelés à se faire connaître.

Pour la majorité, le candidat est Mme Nathalie Brar-Chauveau.

Concernant la désignation de représentants dans les conseils d'administration des collèges situés sur le territoire de la commune de Vélizy-Villacoublay:

Pour les conseils d'administration des collèges et lycées publics situés sur son territoire, la CAVGP avait, suite à la parution du décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014, désigné un représentant titulaire et un représentant suppléant dans tous les collèges et lycées situés sur son territoire.

- Par arrêté interpréfectoral en date du 26 octobre 2015, le périmètre de la CAVGP a été étendu à la commune de Vélizy-Villacoublay, ce qui eu pour effet d'augmenter la population globale du territoire de plus de 20 000 habitants.

D'autre part, conformément au décret du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement, il convient de désigner un représentant titulaire et un suppléant dans les conseils d'administration de 2 collèges publics situés sur le territoire de la commune de Vélizy-Villacoublay : Maryse Bastié (563 élèves) et Saint-Exupéry (700 élèves).

Les candidats souhaitant représenter la CAVGP au sein des conseils d'administration des 2 collèges publics suivants de Vélizy-Villacoublay sont appelés à se faire connaître.

Se portent candidats pour la majorité :

| Nom du collège de Vélizy-Villacoublay | Titulaire | Suppléant |
|---------------------------------------|----------------------------|-----------------------|
| Maryse Bastié | Mme Nathalie Brar-Chauveau | M. Jean-Pierre Conrié |
| Saint Exupéry | Mme Nathalie Brar-Chauveau | M. Jean-Pierre Conrié |

Les votes ont lieu au scrutin secret ou public, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation du représentant supplémentaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du 1er collège de la mission locale intercommunale de Versailles ;

les résultats du vote étant les suivants :

- votants (incluant les pouvoirs) : 76
- suffrages exprimés : 76

Et la candidate ayant obtenu les résultats suivants :

| | |
|------------------------------|---------|
| - Mme Nathalie Brar-Chauveau | 76 voix |
|------------------------------|---------|

de désigner Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU comme représentant supplémentaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du 1^{er} collège de la mission locale intercommunale de Versailles.

- 2) conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein des conseils d'administration des collèges situés sur le territoire de la commune de Vélizy-Villacoublay.

les résultats du vote étant les suivants :

- votants (incluant les pouvoirs) : 76
- suffrages exprimés : 76

Et les candidats ayant obtenu les résultats suivants :

- Pour le collège Maryse Bastié :

| | | |
|------------------------------|-----------|---------|
| - Mme Nathalie Brar-Chauveau | Titulaire | 76 voix |
| - M. Jean-Pierre Conrié | Suppléant | 76 voix |

- Pour le collège Saint-Exupéry :

| | | |
|------------------------------|-----------|---------|
| - Mme Nathalie Brar-Chauveau | Titulaire | 76 voix |
| - M. Jean-Pierre Conrié | Suppléant | 76 voix |

de désigner comme représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein des conseils d'administration des collèges situés sur le territoire de la commune de Vélizy-Villacoublay :

| Nom du collège de Vélizy-Villacoublay | Titulaire | Suppléant |
|---------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|
| Maryse Bastié | Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU | M. Jean-Pierre CONRIE |
| Saint-Exupéry | Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU | M. Jean-Pierre CONRIE |

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

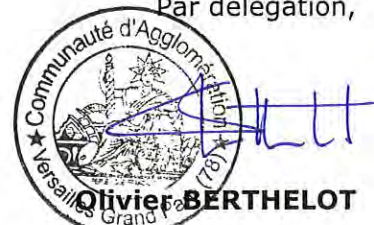
Nombre de présents : **69**

Nombre de pouvoirs : **7**

Nombre de suffrages exprimés : **76** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Pour le Président,
Par délégation,





Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016_01_04

Résumé de l'acte : Mission locale intercommunale de Versailles et Conseils d'administration des ...

Date de décision : 11/01/2016

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 5.3. Designation de representants

Rédacteur : Armelle Salvador

AR reçu le : 19/01/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20160111-2016_01_04-DE

Pièces jointes :

2016-01-04 ASSB - Mission locale intercommunale + CA collèges Velizy.pdf

Historique :

| | | |
|---------------------|--------------------------|---------------------|
| 19/01/2016 12:17:52 | Reçu | Tiphaine Le Dilhuit |
| 19/01/2016 12:18:30 | En cours de transmission | |
| 19/01/2016 12:19:56 | Transmis en Préfecture | |
| 19/01/2016 12:25:33 | Accusé de réception reçu | |